

**Association GEFOSAT**  
**Dispositif Fonds d'Aide aux Travaux pour la Maîtrise de l'Eau et de l'Energie**  
**Convention 2025**  
**Bilan final**

## A. Organisme

L'association Gefosat, créée en 1978, conseille et accompagne les particuliers, les collectivités et les petites entreprises dans la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique.

Riche d'une expérience de 30 ans dans la lutte contre la précarité énergétique, Gefosat développe différents types d'actions sur cette thématique ; nourrie par son travail de terrain, l'association mène ainsi des actions de formation à destination du personnel des collectivités locales et des associations, afin de mieux cerner les enjeux et faciliter le repérage des ménages en difficulté. Gefosat assure notamment la formation « réaliser un diagnostic socio-technique au domicile des ménages en précarité énergétique » destinée aux chargé-es de visite SLIME. Gefosat est également conventionnée pour mobiliser de nombreuses subventions (Certificats d'Economies d'Energie, MaPrimeRénov, subvention SOS Taudis de la Fondation pour le Logement des Défavorisés...). Enfin, l'expertise de Gefosat est mobilisée pour des missions de diagnostics par le consortium européen Energy Poverty Advisory Hub.

C'est en 2002 que Gefosat propose au Département la création du Fonds d'Aide aux Travaux de Maîtrise de l'Eau et de l'Energie (FATMEE) afin d'expérimenter des réponses innovantes aux problèmes de logement rencontrés par le public de l'Agence de la Solidarité de Pignan-Mèze. Aider à l'amélioration de l'habitat pour favoriser le maintien des ménages et diminuer leurs charges d'eau et d'énergie, telle était l'ambition commune de l'association Gefosat, porteuse du projet, et de ses partenaires.

En 2025, le FATMEE animé par Gefosat couvre une partie du territoire du Département de l'Hérault (MDS Cœur d'Hérault – Pic St Loup, MDS Petite Camargue, MDS Etang de Thau).

Chaque territoire a décidé d'un volume d'activité, estimé en nombre de ménages accompagnés. Chaque thermicien-ne de Gefosat a en charge un ou plusieurs territoires pour l'organisation des comités techniques, la réalisation des visites, le lien avec les travailleurs sociaux, avec les artisans, voire avec les bailleurs lors de situations non conflictuelles.

MDS Etang de Thau (SDS Mèze-Gigean, Frontignan, Sète centre-ville, Ile de Thau) : Laura Gazaix

MDS Cœur d'Hérault Pic St-Loup (SDS Lodève, Gignac, Clermont) : Laurent Lebot puis Nathalie Chatain

MDS Cœur d'Hérault Pic St-Loup (SDS Ganges, St-Mathieu) : Amande Bérato

MDS Petite Camargue (SDS Lunel Arènes, Lunel Château d'eau, Mauguio) : Nathalie Chatain

Laura Gazaix assure l'animation générale du dispositif ainsi que les relations avec les partenaires institutionnels, sous la responsabilité de Sandrine Buresi, la directrice de Gefosat.

Chaque thermicien.ne réalise sur son/ses secteur(s) les plans de financements, l'élaboration des bilans et les mises en paiement. Magali Lahmi est en charge du volet administratif et financier : suivi des paiements, des conventions, tableaux de suivi des factures d'artisans.

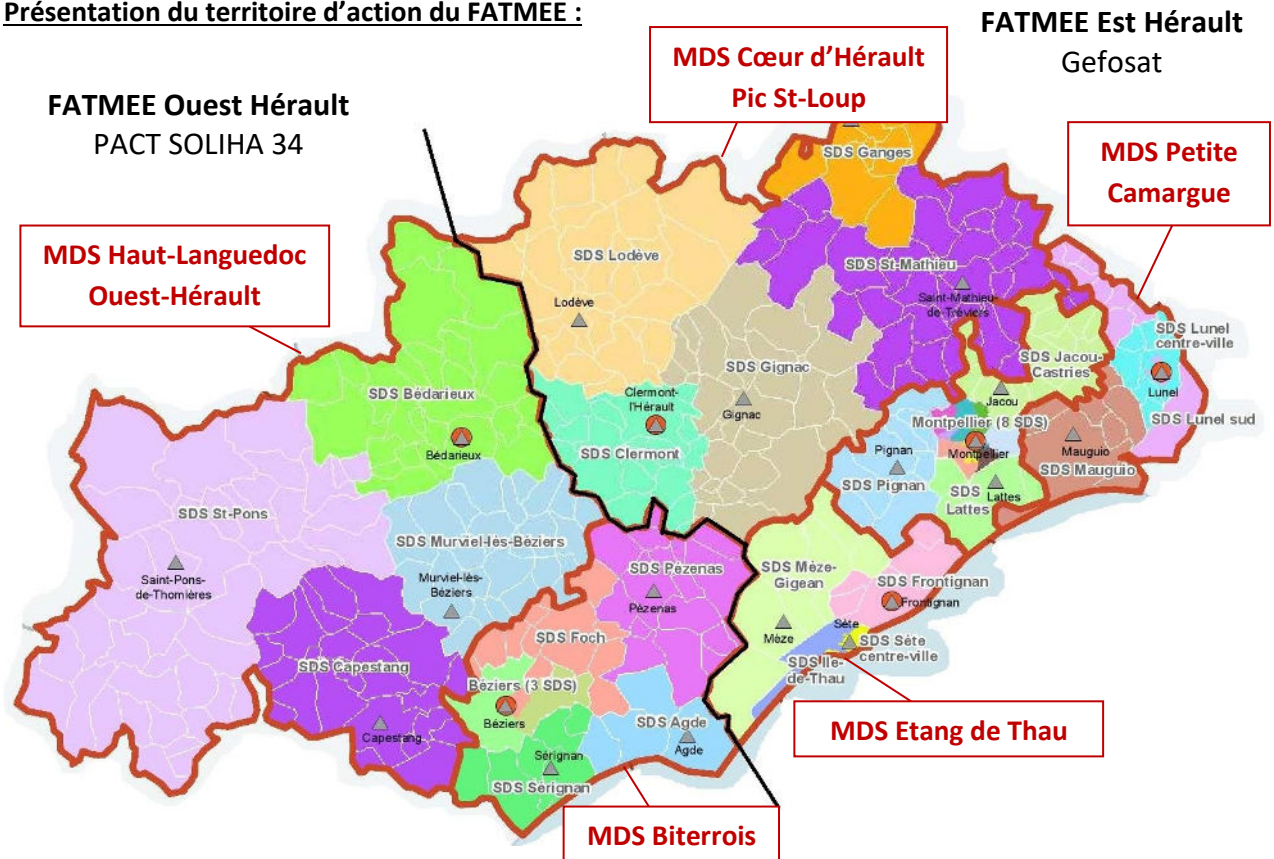
## **B. Actions d'accompagnement**

### **B.1 Les objectifs conventionnés et leurs réalisations**

| Actions                                                                                            | Objectifs prévus                                                      | Objectifs réalisés                                                                                                                                                             |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Favoriser la maîtrise des consommations de fluides et lutter contre les impayés d'énergie et d'eau | 50% de clôture pour travaux réalisés                                  | 19 situations sur 36 clôturées soit 53 %                                                                                                                                       |
| Maintenir les personnes dans leur logement en améliorant leurs conditions d'habitat                | Pas d'objectif chiffré                                                | Sur les 19 situations clôturées pour travaux réalisés, seulement 3 ménages ont quitté leur logement                                                                            |
| Réaliser un nombre de situations                                                                   | 50 nouvelles situations en 2025<br><br>100 situations suivies environ | 40 nouvelles situations soit 80 % de l'objectif<br><br>79 ménages accompagnés soit 79 % de l'objectif mais cela s'explique par la baisse des orientations ces dernières années |

## B.2 Analyse du public accompagné

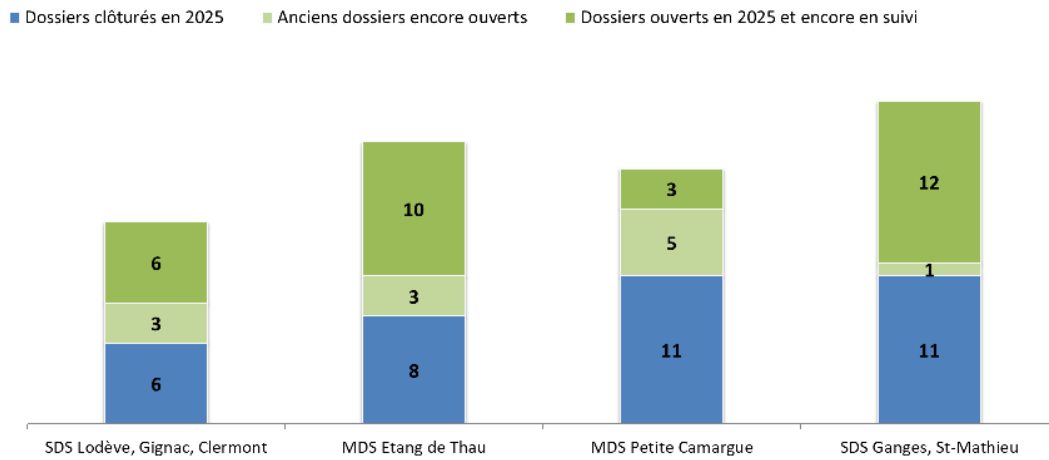
### Présentation du territoire d'action du FATMEE :



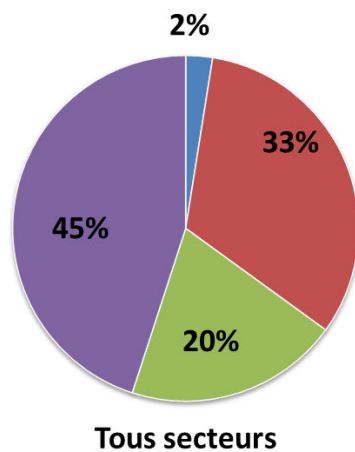
### Répartition territoriale des situations suivies sur l'année 2025

Sur l'année 2025, le FATMEE a intégré 40 nouvelles situations (dont 9 ont déjà été clôturées). Avec les 12 dossiers ouverts avant 2025 encore en suivi et les 36 dossiers clôturés en cours d'année, ce sont 79 ménages qui ont été accompagnés au cours de l'année.

### Répartition géographique des 79 ménages suivis au cours de l'année 2025



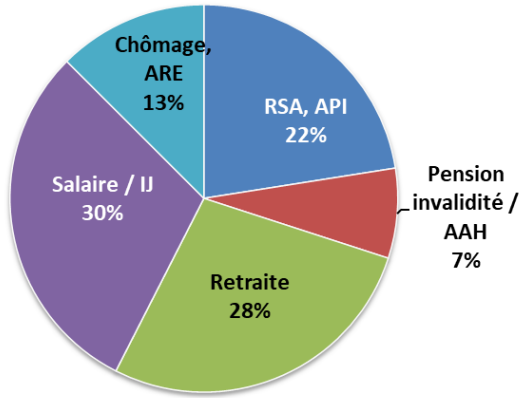
### Composition familiale des ménages entrés dans le dispositif en 2025 :



En 2025, sur les 40 nouvelles situations, 45 % des ménages sont des personnes isolées, 53 % des ménages sont des familles avec enfants (soit des couples, soit des familles monoparentales) et 2 % des couples sans enfant.

■ Couples sans enfants ■ Familles monoparentales  
■ Couples avec enfant(s) ■ Personnes isolées

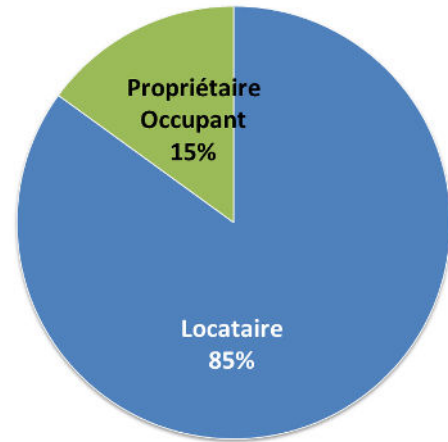
### Ressources principales des ménages entrés dans le dispositif en 2025 :



Répartition par type de revenus

Sur les 40 situations intégrées en 2025 : 30 % des ménages sont salariés, 42 % bénéficient de minimas sociaux ou revenus de remplacement (RSA, Pôle Emploi ou Pension d'invalidité/ AAH), 28 % sont retraités.

### Statut d'occupation des ménages entrés dans le dispositif en 2025 :



■ Locataire ■ Propriétaire Occupant

85 % des ménages entrés dans le dispositif sont des locataires.

### Enveloppe travaux FATMEE dépensée pour les ménages entrés dans le dispositif en 2025 :

Tous les ans, une enveloppe financière est allouée au dispositif FATMEE pour financer la distribution de petits matériels économes en énergie et en eau, ainsi que pour les subventions accordées aux locataires et/ou propriétaires.

En 2025, cette enveloppe est de 21 853 €. A ce jour, il reste 14 350,77 € sur cette enveloppe.

Cette enveloppe pourra être dépensée jusqu'à la fin de l'année 2026 pour des subventions aux travaux pour les locataires et/ou les propriétaires tant que le dossier reste ouvert. Il y a toujours un décalage entre l'entrée d'une situation dans le dispositif et la réalisation de travaux (et donc la demande de subvention) ; c'est pourquoi cette enveloppe est conservée une année supplémentaire.

L'enveloppe 2024 n'a pas été consommée en totalité, il reste 12 036,90 € sur cette enveloppe. Là encore le décalage entre l'entrée dans le dispositif et la réalisation de travaux peut être une explication ainsi que le nombre de situations intégrées au FATMEE en 2024 puisque celui-ci était inférieur à l'objectif.

### B.3 Points forts et limites de l'accompagnement mené

| Actions                                                                                        | Points forts                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Limites                                                                                                                                                                                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dispositif partenarial avec validation des entrées et des orientations par un comité technique | Les comités techniques réguliers permettent d'échanger sur les situations en suivi, de réunir diverses compétences (juridiques, sociales et techniques) pour trouver la solution la plus adaptée au ménage accompagné                                                                                                                                                                                                                                 | Ne se substitue pas à l'implication minimale demandée au ménage                                                                                                                                  |
| Distribution de petit matériel économe en énergie et en eau                                    | Cela permet de faire rapidement baisser les consommations d'énergie et d'eau                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Ne remplace pas la réalisation de travaux de plus grande ampleur                                                                                                                                 |
| Financement de travaux d'urgence                                                               | La mobilisation de l'enveloppe travaux permet de remettre rapidement en fonctionnement un système de production d'énergie ou de faire de petites réparations locatives                                                                                                                                                                                                                                                                                | Améliore le confort des occupants mais ne permet pas toujours de diminuer fortement les consommations d'eau et d'énergie<br><br>Il est difficile de trouver des artisans pour ce type de travaux |
| Financement de diagnostics complémentaires                                                     | Prévoit la possibilité de mobiliser des compétences complémentaires (ex : pour appuyer le rapport thermique, un diagnostic peut être demandé à un prestataire extérieur : diagnostic électrique ou d'un système de production)                                                                                                                                                                                                                        | Ne constitue qu'une étape dans la démarche d'accompagnement                                                                                                                                      |
| Réalisation d'un diagnostic technique du logement                                              | Ce rapport apporte un diagnostic thermique complet et synthétique du logement avec un état des lieux, des propositions pour réaliser les premiers travaux simples puis des préconisations pour améliorer la performance de l'isolation et des équipements, avec les aides financières existantes<br><br>Ce diagnostic peut être complété par une mesure fine des consommations électriques et des conditions de confort du logement (T°C et humidité) | Caractère non opposable du rapport.                                                                                                                                                              |

| Actions                                                                     | Points forts                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Limites                                                                                                                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accompagnement technique renforcé pour la réalisation de travaux            | En complément du diagnostic un plan de financement détaillé est proposé ainsi qu'un appui pour la réalisation des devis auprès d'artisans locaux                                                                                                                                                        | Ingénierie financière de plus en plus complexe et chronophage (notamment avec les demandes MaPrimeRénov).                                                                                                                       |
| Financement de travaux à la charge du propriétaire                          | Lorsque le propriétaire suit les préconisations du rapport technique, le comité technique peut accorder une subvention exceptionnelle allant jusqu'à 1 500 € pour un propriétaire bailleur et 2 600 € pour un propriétaire occupant                                                                     | Incitation pas toujours suffisante pour la réalisation de travaux.<br><br>Le FATMEE ne peut plus servir de caisse d'avance depuis 2016, ce qui fait peser l'avance de trésorerie sur les ménages précaires ou sur les artisans. |
| Lien avec le bailleur                                                       | Un premier échange avec le bailleur est de plus en plus souvent effectué avant la remise du rapport pour lui présenter la démarche et le caractère non coercitif du dispositif. Après envoi du diagnostic par l'occupant, le propriétaire est contacté pour échanger avec lui sur le rapport de visite. | Rapport parfois considéré comme intrusif par le bailleur qui ne comprend pas toujours l'intervention de Gefosat<br><br>Interactions difficiles avec certaines agences immobilières                                              |
| Communication/Présentation du dispositif en réunion de travailleurs sociaux | Régulièrement, les salarié.e.s de Gefosat viennent en réunion de services ou auprès de nouveaux partenaires (CCAS, CIAS) pour présenter le dispositif et les orientations possibles                                                                                                                     | Activité indispensable mais insuffisamment prise en compte dans le financement au dossier actuel                                                                                                                                |

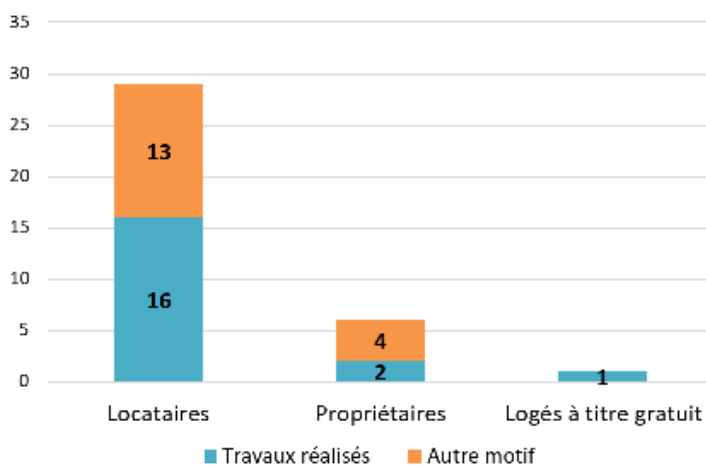
## B.4 Résultats de l'accompagnement en fonction de l'action menée

L'augmentation des prix de l'énergie, ainsi que les offres avec des tarifs abusifs pratiquées par certains fournisseurs, pèsent sur le budget des ménages et renforcent l'importance des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique dont le FATMEE fait partie.

### Taux d'effort énergétique :

Sur les 30 situations pour lesquelles nous avons pu effectuer le calcul, 18 ménages dépensent plus de 8 % de leurs revenus pour leurs dépenses en énergie et le taux d'effort énergétique moyen est de 10<sup>1</sup>%.

### Bilan des travaux réalisés :



Sur les 36 situations clôturées en 2025, 19 ont bénéficié de travaux soit 53 % de clôture pour travaux réalisés. 55 % des locataires ont bénéficié de travaux (16 situations sur 29) et 33 % des propriétaires occupants (2 situations sur 6). Pour les propriétaires occupants, il s'agit bien souvent de situations assez complexes (qui ne sont pas éligibles aux dispositifs d'accompagnement de droit commun) et il peut arriver en

cours d'accompagnement, que les ménages soient rattrapés par d'autres difficultés ne rendant plus prioritaire l'accompagnement dans le cadre du FATMEE.

Les principales raisons de la non-réalisation de travaux sont :

- l'abandon du ménage, souvent parce que sa situation personnelle évolue et qu'il n'est plus dans la dynamique de réalisation de travaux
- le refus du bailleur de réaliser des travaux.

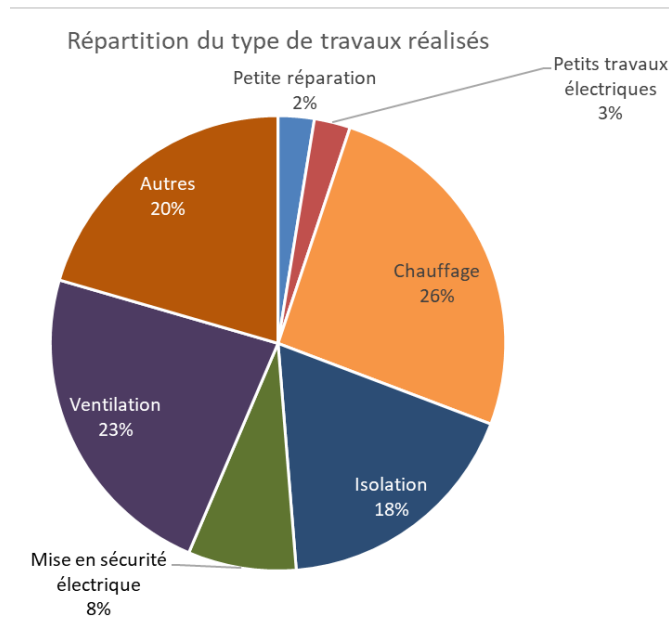
### Suivi conso et analyse de factures :

Plusieurs ménages ont bénéficié d'un suivi ou d'une analyse complète de leur consommation d'énergie ou d'eau, grâce à des outils de mesure et suivi des consommations, l'étude de la consommation du compteur Linky sur le site d'Enedis, ou encore, l'analyse détaillée des factures sur plusieurs années.

<sup>1</sup> Le taux d'effort énergétique est calculé en prenant en compte les ressources des ménages indiquées dans les contrats ASLL et les factures d'énergie lorsqu'elles sont mises à disposition

Une analyse des factures est systématiquement réalisée (dès lors que le ménage les met à disposition). Celle-ci est d'autant plus importante aujourd'hui que les tarifs proposés dans certaines offres de fourniture sont excessifs et peuvent entraîner un surcoût sur la facture (par rapport à une offre au tarif réglementé par exemple).

### Les types de travaux réalisés :



Les 19 situations clôturées pour travaux réalisés ont bénéficié de travaux liés à la lutte contre la précarité énergétique.

26 % des travaux sont relatifs au remplacement, à la réparation ou encore à l'optimisation du système de chauffage.

23 % des travaux réalisés sont liés à l'amélioration de la ventilation du logement.

Des travaux d'isolation du bâti sont réalisés pour 18 % des situations.

Les travaux intégrant la catégorie « autres » (20 %) sont souvent des travaux réalisés en

complément d'autres travaux mais qui ne rentrent pas dans les catégories existantes, on trouve notamment la réparation de volets, des travaux d'amélioration de l'étanchéité à l'air, la diminution de la température du cumulus, des travaux de reprise du système d'évacuation des eaux de pluie, ou encore, l'installation d'un vélux pour améliorer la circulation de l'air et le rafraîchissement du logement en été.

### Montant des travaux réalisés et subventions FATMEE :

Pour les 36 dossiers clôturés en 2025, le montant des travaux réalisés est estimé à 57 500 € pour lesquels 8 879 € de subventions FATMEE ont été accordées.

### Economies réalisées pour les 36 situations clôturées en 2025 :

Du petit matériel économe est remis gratuitement aux ménages entrant dans le dispositif FATMEE : lampes LED, économiseurs d'eau, douchettes économes, ainsi que certains instruments permettant de mieux gérer ses consommations : thermomètres, programmeurs, réglettes multiprises à interrupteur.

Voici le potentiel d'économies annuel (petit matériel + travaux) :

|                                | TOTAL              | En moyenne<br>par foyer |
|--------------------------------|--------------------|-------------------------|
| Economies d'énergie estimées   | 30 164 kWh         | 838 kWh                 |
| Economies d'eau estimées       | 239 m <sup>3</sup> | 7 m <sup>3</sup>        |
| Economies financières estimées | 7 684 €            | 213 €                   |

Ces données quantitatives apportent une image partielle des résultats du FATMEE et de ses avantages pour les ménages accompagnés. En effet, ils ne permettent pas d'avoir une évaluation complète du dispositif puisqu'il faudrait prendre en compte des données plus qualitatives (amélioration du confort, appropriation du logement, compréhension des factures...) pour appréhender l'ensemble des bénéfices pour les ménages. Ce travail nécessite une réflexion sur la méthodologie d'évaluation qui ne peut être réalisée dans le cadre de l'actuelle convention.

#### **Comités techniques et réunions :**

Au total, 24 comités techniques avec les partenaires ont pu avoir lieu au cours de l'année 2025.

Par ailleurs, les salarié-es de Gefosat ont participé à une réunion organisée par le Département en mars 2025 sur l'extension de l'ASLL Précarité Energétique.

#### **Communication sur le dispositif :**

Deux secteurs FATMEE ont été particulièrement concernés par la baisse des orientations à savoir le territoire de la MDS Petite Camargue et une partie du territoire de la MDS Cœur d'Hérault-Pic St Loup (les SDS du Cœur d'Hérault). Une communication ciblée a donc été réalisée sur ces deux secteurs. En dehors des mails de présentation avec les documents associés transmis aux travailleurs sociaux et partenaires associatifs, des présentations du FATMEE ont eu lieu lors des réunions du réseau PASIP à Lunel (le 23 juin) et à Mauguio (le 6 octobre) pour le secteur « Petite Camargue ». Par ailleurs, des rendez-vous téléphoniques ont été réalisés avec les CCAS ne participant pas ou plus aux comités FATMEE sur le secteur du Cœur d'Hérault. Cette démarche a porté ses fruits puisque ces derniers étaient présents lors du dernier comité de l'année et trois orientations ont été réalisées par deux de ces CCAS (Aniane et Montarnaud) en fin d'année.

## C. Partenariat

| Type de partenariat et nom des structures (FAP, ADS, CCAS...)                            | Points positifs                                                                                                                                                                                                                        | Difficultés                                                                                                                                                                      |
|------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Associations de défense des locataires : Léo Lagrange, Adages - Maison du Logement, CLCV | La présence d'un.e juriste en comité technique est indispensable pour faire valoir au mieux les droits et devoirs des locataires/propriétaires.                                                                                        | Présence en CT chronophage, pas toujours évidente à assurer pour les partenaires                                                                                                 |
| Opérateurs habitat : URBANIS, Compagnons Bâisseurs, Soliha                               | Pour une bonne cohérence des actions sur le territoire, la présence des partenaires « habitat » en comité technique nous permet d'orienter au mieux les situations présentées.                                                         | Présence en CT inégale car non prévue dans certains marchés. Caractère chronophage, pas toujours évidente à assurer pour les partenaires.                                        |
| Cellules « Lutte contre l'Habitat Indigne »                                              | Instance qui permettrait d'articuler tous les dispositifs de lutte contre l'habitat indigne                                                                                                                                            | Le non-financement de la participation à cette instance ne permet pas à Gefosat d'y participer                                                                                   |
| Département de l'Hérault : travailleurs sociaux des MDS et MDA                           | Les travailleurs sociaux des MDS et MDA sont les principaux référents des situations accompagnées. Leur suivi social, complémentaire à l'accompagnement technique est indispensable pour aboutir à la réalisation de travaux.          | Le nombre de situations orientées dépend fortement de la disponibilité des travailleurs sociaux.                                                                                 |
| Collectivités locales : travailleurs sociaux de CCAS et CIAS                             | Quelques situations sont orientées par les travailleurs sociaux des CCAS et CIAS des territoires. Là aussi leur suivi social est indispensable.                                                                                        | Demande un certain volontarisme de la part des travailleurs sociaux ; les collectivités ne finançant pas le dispositif, le FATMEE n'est pas forcément un dispositif prioritaire. |
| Fondation pour le Logement des Défavorisés                                               | Des subventions complémentaires du programme SOS Taudis nous permettent de boucler les plans de financement.<br><br>La FLD Occitanie est attentive aux difficultés de terrain rencontrées et est force de proposition pour y remédier. | RAS                                                                                                                                                                              |

| Type de partenariat et nom des structures (FAP, ADS, CCAS...)           | Points positifs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Difficultés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault                            | <p>Les travailleurs sociaux des territoires nous tiennent informés des évolutions des offres nationales et locales.</p> <p>Assure la gestion de l'enveloppe travaux depuis 2016.</p> <p>Participe au financement de l'action depuis de nombreuses années.</p>                                                                                         | <p>Il n'y a plus de travailleurs sociaux de la CAF dans les comités techniques. Leur présence permettait de faire le point sur l'accès aux droits des bénéficiaires du FATMEE.</p>                                                                                                                                                                    |
| Département de l'Hérault : Direction de l'Action Sociale et du Logement | <p>Les modalités de paiement sont particulièrement adaptées aux besoins en trésorerie de Gefosat (70 % d'avance à la signature).</p> <p>La modification des modalités de convention depuis 2023 (20 % du financement en part fixe et 50 situations) permet de diminuer le risque d'une perte de budget pour l'association Gefosat en fin d'année.</p> | <p>Le financement par dossier, qui ne permet pas la prise en compte du caractère complexe de certaines situations accompagnées et fait peser un risque financier sur l'association qui fragilise sa capacité à mener des actions de lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>Le non-financement du remplacement de l'électroménager vétuste.</p> |

## D. Projet et perspectives

L'extension de l'ASLL précarité énergétique depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2025 permet de proposer cette action à l'ensemble des ménages du territoire et vient compléter la palette des dispositifs vers lesquels les travailleurs sociaux peuvent orienter les ménages. Nous souhaitons attirer l'attention de la DASL sur le fait que cette nouvelle mesure doit bien servir à massifier le repérage des ménages en précarité énergétique et ne pas créer de concurrence avec le FATMEE lorsque celui-ci est animé par un autre opérateur que celui de l'ASLL, comme c'est le cas sur le territoire que couvre Gefosat. L'articulation des deux actions ainsi qu'une communication claire et régulière sur les différences et complémentarités des deux dispositifs nous semblent primordiales.

Le nombre de nouvelles situations en 2025 est légèrement supérieur à celui de l'année précédente mais il reste inférieur à l'objectif fixé dans le cadre de la convention. Cette situation n'est pas satisfaisante et pénalise l'association Gefosat mais également les ménages. En effet, nous savons que les besoins sont présents, le dernier tableau de bord de l'Observatoire National de la Précarité Énergétique témoigne d'une aggravation du phénomène<sup>2</sup>, mais de nombreuses raisons (comme la surcharge des travailleurs sociaux, le turn-over, ou encore, l'accroissement des difficultés) compliquent le repérage et donc les orientations vers le FATMEE. Ces constats impliquent donc une évolution du repérage et de la communication pour 2026, plusieurs propositions sont envisagées et seront discutées avec le Département lors du COPIL :

- Travailler le lien avec la DDTM et Signal Logement pour éviter que certaines situations correspondant au FATMEE ne soient pas orientées vers le dispositif
- Envisager un lien plus étroit avec les ASLL maintien et/ou installation, en couplant les visites par exemple
- Prévoir une communication plus large et réaliser une plaquette de communication à destination des travailleurs sociaux et leur public

Le financement actuel du dispositif n'est pas suffisant pour pouvoir explorer ces propositions, notamment autour de la communication qui apparaît pourtant essentielle à la poursuite du FATMEE. En 2026, nous souhaitons donc effectuer des recherches de cofinancement pour pouvoir se donner les moyens de réaliser ce travail, nous avons déjà quelques pistes qui seront partagées avec la DASL pour s'assurer de la complémentarité possible avec les financements actuels.

Même si elle semble se décaler dans le temps, une augmentation forte des prix de l'énergie dans les années à venir semble inévitable (pour rappel, le réseau CLER a estimé à 1 500 € l'augmentation annuelle provoquée par les nouveaux mécanismes de financement de la transition énergétique : <https://cler.org/impact-des-nouveaux-financements-de-la-transition-energetique/>). Par ailleurs, le contexte politique et le recul du gouvernement sur Ma Prime Rénov' compliquent l'accès à une rénovation performante, pourtant indispensables aux ménages en situation de précarité énergétique. Le FATMEE a donc toute sa place dans le paysage actuel et un rôle essentiel à jouer dans l'accompagnement des ménages à la réalisation de travaux d'économie d'énergie ou d'eau.

---

<sup>2</sup> [ONPE-tableau-de-bord - V12 compressed.pdf](#)

## E. Annexes

*Cocher les grilles correspondantes à vos actions, et les joindre.*

❖ Grilles et tableaux

- ☐ Grille d'évaluation ARL
- ☐ Grille d'évaluation des mesures ASLL
- ☐ Facturation des mesures ASLL
- ☐ Grille d'évaluation action de médiation
- ☒ Grille d'évaluation action de rénovation
- ☒ Listing des logements (tableaux entrées et sorties)
- ☒ Tableau du personnel

❖ Eléments financiers

- ☒ Le compte de résultat retraçant l'intégralité des opérations affectées à l'action dont notamment :
- la comptabilisation et la valorisation des mises à disposition à titre gracieux,
  - l'apparition d'un bénéfice ou d'un déficit à transférer au bilan,
  - en annexe, une note explicative de la clé de ventilation des charges de gestion de l'action supportées par la structure.